



N° 252

Juin 2021

## ÉDITORIAL

### **Pour une prise en compte légitime des pères, de leur rôle, de leurs expériences et de leurs besoins**

*Loin d'être invisible ou absente comme elle peut l'être dans d'autres domaines de la société (par exemple des inégalités salariales ou des opportunités de carrières manquées) et dans certains contextes culturels (par exemple des dispositions de droit de la famille véhiculant encore des droits inégalitaires), la femme, et ici la mère, qu'elle soit biologique ou adoptive, fait depuis longtemps partie intégrante de la triade adoptive. Mais qu'en est-il du père ? Que savons-nous du père biologique qui doit consentir à l'adoption de son enfant et de l'impact que ce choix a sur sa vie ? Que savons-nous de l'expérience de la personne qui devient père par le biais de l'adoption ou par d'autres moyens (par exemple la procréation médicalement assistée ou la maternité de substitution), de l'adopté ou de la personne ayant vécu une prise en charge et qui devient père ? Beaucoup est écrit sur l'expérience des mères, mais dispose-t-on de la même étendue de connaissances et de témoignages de pères ? Quelles sont les ressources et le soutien dont ils disposent ?*

*À travers cet éditorial, le SSI/CIR propose de réfléchir au changement progressif de paradigme observé dans le droit de la famille contemporain – notamment dans les procédures d'adoption –, qui accorde et continuera à accorder une plus grande place au(x) père(s). Bien qu'attendues depuis longtemps, ces réflexions semblent opportunes car elles sont liées aux points d'action proposés dans un rapport récemment publié pour égaliser les pratiques de garde d'enfants.*

### **Le père biologique est-il pris en compte de manière légitime ?**

Pendant longtemps, la mère biologique a été la seule personne vers qui les autorités se tournaient pour obtenir le consentement à l'adoption d'un enfant. Longtemps absents de la scène, le père et ses droits n'ont été pris en considération que progressivement, afin que le père soit accompagné dans le processus de prise en charge de son enfant et puisse faire des choix éclairés. En effet, laisser entendre que les pères biologiques sont fuyants ne refléterait pas la réalité de nombreux cas (voir Bulletin mensuel n° 180 de mars-avril 2014). Les situations varient, entre une mère qui accouche à l'insu du père, une relation extraconjugale entraînant le refus du père de reconnaître sa paternité, le décès de la mère alors que le père ne dispose pas d'un soutien approprié

pour s'occuper de son ou de ses enfant(s), ou encore la falsification de l'acte de naissance et l'omission de l'identité du père pour échapper à l'obtention de son consentement... (voir l'éditorial du Bulletin Mensuel n°180 de mars-avril 2014). N'est-il pas temps de s'interroger plus précisément sur ces circonstances ? N'est-il pas temps de réfléchir au consentement du père, dont la reconnaissance et l'exercice de la paternité au moment de la naissance et au-delà sont plus incertains que ceux de la mère ? N'est-il pas temps de sensibiliser les professionnels à la nécessité de conseiller, d'orienter et de soutenir les pères biologiques, surtout si ces derniers expriment le désir de s'occuper de l'enfant ? Une telle prise en compte légitime du père ne serait-elle pas nécessaire pour appliquer correctement le principe de subsidiarité et affirmer que tous les efforts ont été entrepris afin

d'éviter une séparation inutile ? N'est-il pas temps de reconnaître l'importance du père biologique, et donc son implication active dans la procédure d'adoption - lorsque cela est possible-, étant donné les désirs exprimés et les avantages clairs pour les adoptés dans les processus de recherche des origines ? Si aucun effort d'implication du père biologique n'est fait depuis le début, quelles sont les chances qu'un adopté puisse trouver des réponses sur son père biologique, élément clé de son identité ? À cet égard, alors que peu de textes législatifs abordent cette question, le SSI/CIR encourage les législateurs nationaux à inclure explicitement le père biologique dans la procédure d'adoption afin de donner à ces hommes la possibilité de faire partie intégrante du processus d'adoption de leur enfant (voir la Loi sur l'adoption de 2020 fidjienne qui reconnaît plusieurs situations pouvant désigner un père dans le cadre d'une procédure d'adoption). Il ne resterait plus alors qu'à mettre la théorie en pratique grâce à des professionnels formés et informés qui accompagnent les pères biologiques avec sensibilité.

*«L'étude des personnes adoptées en tant que parents pourrait être l'un des tests ultimes de l'adoption comme intervention sociale réussie : sont-ce les expériences d'attachement pré-adoption ou celles post-adoption qui prévaudront dans la filiation des personnes adoptées, en termes de transmission trans-générationnelle de l'attachement ? Au-delà des questions liées à l'attachement, il serait également très intéressant de voir comment les adoptés adultes réfléchissent à la signification de l'adoption alors qu'ils traversent divers rôles d'adulte et ont des expériences de vie différentes.»*

Source : J. Palacios & D. Brodzinsky (2010). [Review: Adoption research: Trends, topics, outcomes.](#)

### **Le père adoptif et les autres types de paternité sont-ils pris en compte de manière légitime ?**

Dans son Bulletin mensuel n° 180 de mars-avril 2014, le SSI/CIR avait souligné la difficulté pour le père adoptif, dans de nombreux contextes, à trouver sa juste place et à exister en tant que personne clé dans la procédure d'adoption. Pourtant, disposer du temps nécessaire pour créer des liens avec l'enfant adoptif – un enfant ayant souvent vécu des expériences négatives ou traumatisantes – est primordial non seulement pour les deux parents adoptifs, mais aussi pour jeter les bases d'une adoption réussie. Cette situation a-t-elle changé ces dernières années ? De plus, alors que dans les pays occidentaux, un mouvement d'égalisation des droits maternels et paternels dans le droit de la famille et dans la pratique peut être observé, cette tendance inclut-elle également les droits paternels en matière d'adoption et de prise en charge et de soins (par exemple le

congé d'adoption ou parental rémunéré<sup>1</sup>) ? Une telle approche inclusive n'a-t-elle pas trop tardé, alors que de plus en plus d'États offrent la possibilité aux célibataires et aux couples de même sexe d'adopter au niveau national et international (voir [The Guardian \(2020\). \*I always wanted to be a dad: the rise of single fathers by choice\*](#)) ? La paternité adoptive dans de tels contextes suscite clairement des opinions divergentes et est considérée par beaucoup comme controversée, mais ces débats ne devraient-ils pas être vus comme une excellente occasion de mieux comprendre ce qu'est la paternité adoptive et ce qu'elle implique ? Quelle est l'expérience des enfants adoptés avec leur père adoptif, qu'il s'agisse de couples de même sexe, de couples hétérosexuels ou de père célibataire ? Il ressort des témoignages des adoptés que, comme dans toute constellation familiale, le père adoptif peut jouer un rôle crucial dans la vie de l'adopté ; alors pourquoi ce rôle n'est-il pas, ou pas suffisamment, reconnu dans les lois et les politiques ? De plus, apprendre des expériences des pères dans l'éducation d'un enfant adoptif est essentiel pour contribuer à façonner les services et le soutien préparatoires et post-adoption afin que ces derniers répondent aux besoins et circonstances spécifiques, ce qui ne peut être que bénéfique pour les enfants concernés. Une partie de la réponse à la question ci-dessus pourrait-elle résider dans le fait que peu de pères semblent se manifester et partager leurs expériences, ou être disposés et à l'aise pour chercher du soutien en cas de difficultés ? Malgré le peu de recherches disponibles sur la paternité<sup>2</sup> et sur la relation entre enfant et père<sup>3</sup>, des témoignages similaires sont partagés par d'autres pères, notamment les beaux-pères, les pères d'accueil ou même les pères sociaux et les pères d'intention dans le cadre d'une procréation médicalement assistée ou d'accords de maternité de substitution. À l'ère d'une ouverture de plus en plus grande, certains de ces pères mentionnent en effet avoir rencontré des difficultés et avoir ressenti un malaise lorsqu'ils ont dû parler à l'enfant de ses antécédents, y compris de sa conception et de sa naissance. Dès lors, on peut se demander si une autre explication de leur manque de prise en considération ne serait pas liée à leur propre perception de leur paternité, non-génétique dans la plupart des situations mentionnées ci-dessus.

### **Les adoptés et les hommes qui deviennent pères après avoir vécu une prise en charge sont-ils pris en compte de manière légitime ?**

La recherche et les professionnels soulignent depuis longtemps l'influence de l'environnement sur notre développement et sur la formation de la personnalité

d'un individu. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les personnes adoptées et les personnes ayant vécu une prise en charge. En effet, l'adoption et l'expérience d'une prise en charge ont un impact tout au long de la vie (voir Bulletin mensuel de 2017, n° 214). Dans la même optique, il est généralement admis que le fait de devenir parent est l'un des plus grands bouleversement de vie de par son impact énorme sur le psychisme, et l'arrivée de toutes ces questions liées à la naissance et à la transmission d'informations, de l'identité, de la culture, etc. Que se passe-t-il lorsqu'une personne adoptée ou une personne qui a passé un certain temps dans le système de protection de remplacement devient elle-même père ? Car si ces questions sont les mêmes, il est plus probable qu'elles demeurent sans réponse. Comment les adultes adoptés ou ayant vécu une prise en charge s'adaptent-ils à la parentalité ? Comment font-ils face à la tourmente de sentiments

qu'implique le fait de devenir père ? Comment leurs expériences passées affecteront-elles leur relation avec leur enfant ? Comment parler à leurs propres enfants, ou même petits-enfants, de leur histoire et de leurs origines ? Tout comme les mères, les pères peuvent être confrontés à des difficultés d'adaptation aux changements qu'un nouveau-né apporte dans la famille et dans la relation de couple. Cependant, les pères sont plus susceptibles d'éprouver ces sentiments dans la solitude, étant parfois plus réticents à les exprimer, ou pouvant croire – qu'en raison de leurs expériences passées – ces sentiments pourraient être minimisés ou ne pas être pris au sérieux, impactant dès lors potentiellement leur style d'attachement avec leur propre enfant. Toutefois, le pouvoir réparateur de la paternité doit être ici souligné, donnant aux pères à la fois un sentiment d'utilité et d'accomplissement.

**Dans de nombreux contextes, les pères restent encore trop invisibles dans les lois, les politiques, la pratique et la recherche. Pourtant, des progrès semblent être en cours grâce aux changements sociétaux. À la lumière de la variation des structures familiales, les diverses formes de paternité requièrent toutes une attention particulière de la part de professionnels formés et sensibilisés qui comprennent la diversité des expériences et qui sont capables de fournir un soutien adéquat et personnalisé pour outiller et encourager les pères à exercer leur rôle envers leur enfant.**

**Dans le cadre de sa nouvelle approche de sensibilisation visant à offrir une plus grande plate-forme aux adoptés et aux membres de la triade de l'adoption, le SSI/CIR souhaite contribuer, par le biais de ses Bulletins mensuels et d'une future section dédiée à la présentation de différents points de vue, à encourager les pères à partager leur histoire.**

L'équipe du SSI/CIR  
juin 2021

#### Références :

<sup>1</sup>Voir par exemple pp. 16 et suivantes pour en savoir plus sur les congés de paternité rémunérés dans les pays : Nordic Council of Minister (2019). [State of Nordic Fathers](#); Voir aussi : Barker, G., Garg, A., Heilman, B., van der Gaag, N., & Mehaffey, R. (2021). [State of the World's Fathers: Structural Solutions to Achieve Equality in Care Work](#). Washington, DC: Promundo-US.

<sup>2</sup>Voir par exemple : Coleman, J. (2001). *Focus: young fathers*. Young People's Health Network Newsletter 15:1; D. H. Siegel (2014). *Fathers in Adoption: Are They Forgotten?* Social Work Today, Vol. 14 No. 6, p.14 ; Kowlessar, O., Fox, J.R.L, Wittowski, A. (2015). *The pregnant male: a meta-synthesis of first-time fathers' experiences of pregnancy*. Journal of Reproductive and Infant Psychology 33, pp. 106–127 ; Kumar, S.V., Oliffe, J.L., Kelly, M.T. (2018). *Promoting Postpartum Mental Health in Fathers: Recommendations for Nurse Practitioners*. American Journal of Men's Health 12(2), pp. 221–228.

<sup>3</sup>Voir par exemple : Roberts, L. (2017). *A small-scale qualitative scoping study into the experiences of looked after children and care leavers who are parents in Wales*. Child & Family Social Work 22(3), pp. 1274–1282; Weston, J. (2013). *Care Leavers' experiences of being and becoming parents* (thèse de doctorat non publiée). Université de Hertfordshire, Royaume-Uni.